

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2009

Le quinze Juin deux mille neuf, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, M. Guillaume GENDRAUX Adjoint, Mme Valérie INGLIN Adjoint, Mme Sylvie COUTEAU Adjoint, M. Christian GRIPPON, M. Loïc RANCHERE, Mme Odile BOSSERT, M. Patrick COIRAULT, M. Pierre BLANCHARD, M. Michel GORNARD, Mme Dominique COIRIER, Mme Martine GENDRAUX, Mme Marie-Claire RAGOT, M. Arthur JONES

Etaient absents excusés et représentés : Mme Marie-Noëlle AIMARD et M. Philippe FAUCON qui ont respectivement donné pouvoir à Madame Marie-Claire RAGOT et Monsieur Fabrice MICHELET pour voter en leurs lieu et place

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume GENDRAUX

Après adoption du compte rendu de la séance du 04 mai 2009 et de l'additif à l'ordre du jour, le Conseil Municipal délibère comme suit :

ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal à l'unanimité, au vu du procès verbal de carence présenté par l'huissier du Trésor, accepte d'admettre en non valeur, un montant de 264 Euros correspondant à une location du gîte de 2007, que le bénéficiaire ne peut honorer.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Madame Sylvie COUTEAU responsable de la commission « Animation de la vie locale » présente les dossiers étudiés par la commission. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, entérine les propositions et DECIDE ainsi d'attribuer les aides suivantes :

- PECH :

Il est décidé de participer à raison de 50% de l'achat des lots nécessaires à l'organisation des concours, dans la limite de 500 €. Monsieur le Maire sera donc autorisé à verser cette aide dont le montant sera déterminé sur présentation du bilan des achats, sans autre délibération

- SURFIN :

Une aide de 800 € est accordée à l'association SURFIN qui organise la fête de la Musique, le 19 Juin 2009 en collaboration avec les cafetiers de la Place Cail.

- ARBRES :

Une aide de 840 Euros (identique à celle accordée en 2008) est attribuée pour reconduire la mission de l'animateur chargé d'accompagner et de surveiller la construction d'un bâtiment scolaire commencé en 2008, à Kataré village de brousse du canton d'Agavé au Togo. Cette somme correspond au plan établi par ARBRES en 2008, lors de la première demande du genre. Une autre aide de 600 € est attribuée pour l'achat des fournitures nécessaires à ce chantier.

- UNION PHILHARMONIQUE :

Il est expliqué que l'association créée en 1886, est en sommeil depuis plusieurs années. Avant sa dissolution officielle, elle a décidé d'organiser un concert le 15 juillet en invitant un groupe professionnel de Paris sur le site du Château de Javarzay dans les installations du spectacle, mises à disposition par les Amis du Château. Elle investit ainsi le solde de ses comptes. Néanmoins dans le cas d'un déficit, le Conseil Municipal accepte d'assurer la couverture du risque dans la limite de 450 euros.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE MATERIEL

A la demande de l'Association des Amis du Château de Javarzay le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de mettre à sa disposition l'un des ateliers communaux derrière la mairie pour la confection des costumes, et le télescopique pour l'organisation du spectacle d'été 2009. Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions correspondantes

CONVENTION POUR AUTORISATION DE PASSAGE EN TERRAINS PRIVES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES RESSOURCES EN EAU

Monsieur le Maire explique que le Syndicat 4B souhaite engager des travaux de restructuration de ses ressources en eau afin de garantir la fourniture d'eau potable pour les 30 000 personnes du sud du département qu'il approvisionne. Le programme de travaux consiste à mettre en service sept nouveaux forages captant des eaux de très bonne qualité indemnes de pollution par les nitrates et les produits phytosanitaires. 3 se trouvent sur le territoire de la commune : Forages de Pellevoisin, Le Sablon et Pigeon Pierre

Ces forages seront raccordés aux installations principales de distribution d'eau du Syndicat 4B par des canalisations. La commune est concernée par ces travaux sur le chemin cadastré Section ZL n° 19 et les parcelles cadastrées Section ZK n° 39 et 49 sur lequel une servitude sera donc établie.

Michel GORNARD, Vice-président du syndicat 4B, précise plusieurs éléments sur le sujet.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions avec le Syndicat 4B et la CAEDS (Compagnie d'Aménagement des Eaux des Deux-Sèvres) autorisant le passage de canalisations nécessaires à cette opération.

MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dossier de Zone de Développement Eolien déposé par la Communauté de Communes du Cœur du Poitou suscite des remarques de la part de la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, et de la Recherche et de l'Environnement) sur les périmètres proposés.

Le Conseil Communautaire, au cours de sa séance du 16 avril dernier, a adopté les nouveaux périmètres proposés par le Comité de Pilotage que présente Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette nouvelle proposition de périmètres ci-jointe, répartie en 4 zones : Est, Centre, Nord Ouest et Sud Ouest.

ACHAT DE MATERIEL

Monsieur Joel PROUST se fait la porte parole de la commission « Finances- marchés publics » élargie de Monsieur GORNARD et de plusieurs agents communaux (Marc Chassin, Jacques Barreau et Louis Noel ALBERT) pour l'achat d'un camion d'une part et l'achat d'un tracteur avec divers matériels d'autre part.

Il présente le cahier des charges établi pour chaque achat et donne le résultat de la consultation menée.

Achat d'un camion

Les caractéristiques souhaitées étaient les suivantes

- Camion d'occasion
- Le kilométrage au compteur peut aller jusqu'à 120 000 km.
- La direction sera assistée
- La carrosserie et la mécanique générale en bon état de fonctionnement
- Moteur essence
- Option souhaitée : double cabine avec portes

Les critères de sélection retenus étaient les suivants :

- Rapport état – kilométrage - prix : 80%
- Durée de la garantie : 20%

Il est précisé que les garages situés sur la commune avaient tous été contactés, 2 ont répondu. Les propositions formulées par le Garage PETIT (5 propositions) et le garage GENDRAUX (2 propositions) ont donc été examinées par la commission

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir **l'offre du garage GENDRAUX au prix de 11602 € TTC (9 700€ HT)** pour un Camion BOXER 2.5L, 7 places, de 163 000 Kms, disposant d'une Benne électrique Gruau, d'une double cabine (4 portes), d'un attelage. La proposition est faite avec une garantie de 6 mois étant précisé que les révisions seront préalablement effectuées.

Achat d'un tracteur avec équipements

La commission a longuement réfléchi pour décider de remplacer l'Iséki (25 ans) et de garder le Johndeer (pas remplacement à terme)

Les caractéristiques du tracteur souhaitées étaient les suivantes

4 roues motrices,
empattement maxi 1,50m ,
pneus indus,
puissance comprise entre 35 et 45 chevaux,
vitesse de prise de force adaptée aux matériels qu'il devra mettre en œuvre.
Montant reprise ISEKI

Les équipements nécessaires sont

Un Rotovator et une Faucheuse broyeuse à l'arrière

Les critères de sélection retenus étaient les suivants :

- Prix : 50%
- Valeur technique de l'offre : 40%
- Solution en cas de panne longue durée 10%

Après présentation des 3 offres respectivement formulées par Espace Emeraude, l'entreprise Migaud et le Garage Sauquet, sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir l'offre présentée par **Espace Emeraude d'Echiré (79 410) pour un montant de 26 800 euros HT (323 052.80 € TTC) pour la fourniture d'un tracteur, d'un rotovator et d'une faucheuse broyeuse, étant précisé que la reprise de l'ISEKI est de 1 200 €**

CONVENTION DE MANDAT – MUR DE SOUTÈNEMENT AUX ABORDS DE LA PISCINE INTERCOMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Chef-Boutonne a donné, pour l'euro symbolique, le terrain situé au lieu dit Sous Bressarde au Syndicat Mellois des Piscines pour l'implantation de la piscine d'été.

En cours de travaux, le mur de soutènement, propriété communale, a été fragilisé. Un renforcement a donc été nécessaire entraînant une plus value de 21 977,66 € HT soit 26 285,28 € TTC pour le Syndicat Mellois des Piscines.

Après demande du syndicat, la commune de Chef-Boutonne donne mandat au Syndicat Mellois de Piscines pour effectuer les travaux sur le mur de soutènement et accepte de prendre en charge une partie de la plus value soit 11 574 € TTC (7 500 € + 4 074 € de FCTVA).

Dans le cadre du marché de travaux, le Syndicat Mellois des Piscines s'engage à payer la plus value liée au mur de soutènement.

La commune de Chef-Boutonne s'engage, quant à elle, à financer une partie du mur de soutènement à hauteur de 11 574 € TTC.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.

AUDIT ENERGETIQUE CENTRE CULTUREL

Monsieur le Maire rappelle les conclusions de l'audit énergétique réalisé par TH2i au centre culturel dont copie a été transmise à chaque élu : Chaudière vétuste - Régulation en place non adaptée aux utilisations - Nécessité d'isoler le bâtiment.

Pour faire évoluer ce dossier, il propose de créer un groupe de travail pour établir une hiérarchisation des besoins et une programmation des travaux

Sont volontaires pour en faire partie : Joel Proust, Pierre Blanchard, Arthur Jones, Christian Grippon, Guillaume Gendaux et Sylvie Magnain.

Monsieur le Maire précise que ce dossier pourra faire l'objet de l'action régionale d'appel à candidature pour une amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti existant qu'il développe dans le point suivant.

APPEL À PROJET POUR UNE AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DU PATRIMOINE BATI EXISTANT LANCE PAR LA REGION POITOU CHARENTES

Monsieur le Maire retrace le contexte et les enjeux de cet appel à projet initié par la Région Poitou Charentes. En effet, dans le cadre de la politique d'Excellence Environnementale, en réponse à l'objectif régional de réduction de 800 000 tonnes de CO₂ à l'horizon 2010, il est proposé un appel à projet sur le patrimoine mobilier des collectivités visant à soutenir des collectivités qui souhaitent atteindre l'objectif de réduction de 30 % de leur consommation d'énergie et de démontrer la faisabilité et la reproductibilité d'un tel projet en Poitou Charentes. La région Poitou Charentes a en effet fait le choix d'orienter significativement le programme européen FEDER 2007-2013 pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la promotion de la maîtrise d'énergie des énergies renouvelables et des éco-matériaux. Ainsi, les projets retenus au titre de cette action, pourront bénéficier du soutien financier du FEDER. Cet appel à projets concerne le patrimoine bâti existant des communes de moins de 10 000 habitants (99% des communes du territoire régional)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de présenter la candidature de la collectivité dont la volonté est de s'inscrire dans cette démarche et répondre aux enjeux fixés :

- Réduction globale de 30% des consommations à l'échelle du patrimoine bâti de la commune
- Sensibilisation des administrés par le biais de l'insertion régulière et systématique d'articles dans les outils de communication
- De réaliser des travaux de maîtrise de consommation d'énergie selon des objectifs de performance

Il est précisé que les dossiers sont examinés par les services de la Région Poitou Charentes et de la Délégation Régionale de l'ADEME. Les travaux devront être réalisés dans le cadre d'une programmation pluriannuelle sur 3 ans avec une réception finale avant le 31 Décembre 2012. La réalisation des premiers travaux devra être engagée avant le 31 Décembre 2010.

CREATION D'UN NOUVEAU LOGO

Madame Valérie INGLIN adjointe responsable de la commission « Communication » présente le long de travail de la commission réalisé en partenariat avec Tête à Clic à qui la création du site de la commune a été confiée. Elle explique la proposition de la commission :

En effet, comme annoncé l'hiver dernier, les élus, ont travaillé sur la création d'un nouveau logo afin d'avoir une image plus moderne qui soit en adéquation avec le site Internet officiel de la commune (actuellement en cours de réalisation). **Ce logo** qui peut paraître abstrait mais qui en fait est **riche en symboles**, il est épuré mais exprime beaucoup, à l'image de notre ville.

Tout d'abord, cette représentation se base sur les trois principaux éléments que l'on retrouve chez nous, c'est-à-dire **l'eau, la nature et le patrimoine** en général. Ces trois éléments sont représentés par **trois formes et trois couleurs** qui n'ont pas été choisies par hasard, à savoir que **le bleu, le vert et le bordeaux rouge** sont les teintes demandées en cas de travaux par l'architecte des bâtiments de France dans le périmètre des monuments historiques comme le château de Javarzay et l'Eglise Saint Chartier. D'ailleurs, le portail de l'église St Chartier à Javarzay est de couleur bordeaux rouge.

De plus, **les couleurs froides tels que le vert et le bleu représentent la sérénité alors que le rouge, couleur chaude représente le dynamisme**, bien présent à Chef-Boutonne au niveau des entreprises, des associations et des projets communaux.

Cette énergie est aussi portée par le mouvement des ellipses verte et bleue, qui d'une façon paradoxale forment une sorte de nid douillet, une sorte de protection où se place Chef-Boutonne, une ville ancrée dans ses traditions où il fait bon vivre, effet renforcé par la statique du carré.

Aussi, la typographie utilisée donne une dimension humaine à la ville, on a l'impression que ce nom a été écrit à la main et le slogan au dessous figure une signature.

En général, un logo est accompagné d'un slogan qui exprime en quelques mots l'image de la ville. Et, pour Chef-Boutonne, il paraissait évident de rappeler que nous habitons entre la rivière et la campagne.

A savoir que cette rivière prend sa source entre les pierres représentées par les deux traits de la forme rouge, cette forme est bien entre la source et la nature, la Boutonne coule vers l'ouest (l'ellipse bleue part ainsi vers la gauche), prend de l'ampleur, forme un méandre en façonnant la nature (l'ellipse verte) qui suit son cours.

Le carré représente donc le patrimoine de par sa couleur et de par sa forme. Ce carré peut imaginer un bâtiment, un toit qui recouvre la Boutonne comme un couvre-chef, un chapeau (l'étymologie ancienne de Chef-Boutonne est Caput Wulton qui veut dire la tête de la Boutonne), un abri qui cependant reste ouvert vers l'extérieur. Il peut aussi symboliser la pierre d'un édifice, et même une fenêtre. Le carré figure aussi la simplicité, l'ordre et le monde rationnel.

La commission communication a travaillé longuement sur ce logo, qui d'une manière simple dit beaucoup, tout en restant un logo dans lequel chacun pourra se reconnaître.

Monsieur le Maire souligne le fait que le logo actuellement utilisé avait, lui aussi, été bien pensé. Ce changement intervient dans le cadre de la création du site de la commune.

Après en avoir délibéré, Conseil Municipal à l'unanimité, à l'écoute des justifications des choix tant des couleurs que du graphisme, accepte cette proposition de logo qui sera présenté sur le projet journal municipal. Les élus souhaitent bien sur que ce logo soit adopté dans le patrimoine commun de tous les chef-boutonnais.



CREATION D'UN ITINERAIRE BALADES ET DECOUVERTES

Monsieur Guillaume GENDRAUX responsable de la commission « Amélioration et Valorisation du Patrimoine » donne la parole à Odile BOSSERT membre de la commission pour présenter et commenter ce dossier qu'elle suit depuis plusieurs années.

Elle expose que suite à la demande du Syndicat Mixte d'Actions pour l'Aménagement du Pays Mellois il serait souhaitable

- de donner l'accord de la collectivité pour la mise en œuvre d'un itinéraire « Balades et Découvertes » dans le cadre de la politique de valorisation des patrimoines du Pays Mellois et sur la promotion de cet itinéraire notamment par le Syndicat Mixte d'Actions pour l'Aménagement du Pays Mellois.
- que les chemins empruntés par cet itinéraire soient inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR)
- et propose que la dénomination de ce tracé soit « Nature cachée » pour inciter les promeneurs à la découvrir depuis le château de Javarzay vers l'ouest jusqu'au Pont Neuf, les Communaux, Péchiot

ce que le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte et prend note que la matérialisation de cet itinéraire interviendra dans les meilleurs délais.

Il est précisé que le tracé peut être demandé en mairie

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Sylvie MAGNAIN Adjoint responsable de la commission « Vie Sociale – Solidarité »

Retrace le bilan des six modules de formation d'accompagnement budgétaire effectués par une Conseillère en Economie Sociale et Familiale de l'UDAF à la demande du CCAS

Parmi les participants, 3 personnes particulièrement actives dans les modules auront réellement tiré un apprentissage de ces modules. Le CCAS aura à se prononcer sur un possible suivi individualisé auprès des personnes vulnérables budgétairement, ce qui par ailleurs a été demandé par les intéressés eux-mêmes en réfléchissant à une autre organisation quant au lieu des accueils par exemple.

Guillaume GENDRAUX responsable de la Commission « Amélioration et Valorisation du Patrimoine »

- évoque l'Assemblée Générale de l'Association des Petites Cités de Caractère des Deux-Sèvres à laquelle il a assisté le 12 juin après midi. Considérant les projets en cours sur le territoire et en particulier celui de l'aménagement de l'avenue, il indique qu'il est conseillé d'attendre pour concrétiser la labellisation de la commune.

- indique qu'il travaille avec Odile Bossert et Christian Beaudoin à la réalisation de l'arboretum sur le site du Château

Valérie INGLIN responsable de la Commission « Communication »

- indique que la commission se réunira le lendemain pour la lecture et la mise en page des articles des prochains « Couleur à la Une » et « Couleur Boutonne » dont la parution est programmée début juillet.

Sylvie COUTEAU Adjoint responsable de la commission « Animation de la vie locale – Culture – Jeunesse »

- dresse la liste les animations du mois de juin, très nombreuses et diverses.

Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie »

- informe des travaux en cours et précise que la réception des travaux de renforcement du réseau d'eau de la rue de Judée a été faite ce jour.
- Indique que la vente du bois provenant de l'abattage de la peupleraie aux Communaux est faite auprès de deux acquéreurs.
- Annonce que le forage du stade est réalisé et donne les résultats escomptés.
- Indique qu'un partenariat a été réalisé pour la remise en état des accès, aux abords de la piscine, à la charge des entreprises et de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou, pour un cofinancement de ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports de commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 23 heures 30 :

- Ouverture de la piscine intercommunautaire, depuis le 08 Juin 2009. L'inauguration officielle après avoir subi quelques changements de dates liées aux disponibilités des intervenants, est programmée le 04 Juillet.
- Rappel des manifestations sportives du week-end avec le Tournoi International de Tennis de Table avec une participation exceptionnelle de joueurs de haut niveau et la Finale de la Coupe des Deux-Sèvres de Football malheureusement perdue.
- Madame Chrystel SAMAR a été recrutée pour assurer le service d'accueil de la mairie à compter du 1^{er} juin 2009.
- Garenne du Bois aux Pins : Analyse des offres reçues le vendredi 05/06
- Avenue : à la demande de Monsieur le Maire un groupe de travail est composé pour réfléchir au sens de circulation. Sont volontaires pour examiner ce dossier avec lui, Patrick Coirault, Guillaume Gendraux, Sylvie Couteau, Sylvie Magnain, Joel Proust et Christian Grippon
- Pole Associatif : La présentation de l'avant projet définitif sera faite à la prochaine réunion du Conseil Municipal programmée le 29 Juin. Chacun a déjà reçu l'avant projet qui a été déjà modifié par la commission.
- Monsieur le Maire évoque brièvement le dossier de la gendarmerie et du centre de secours qui sera discuté lors de la prochaine réunion du conseil communautaire du Cœur du Poitou.
- Suite à la vente du 16 Mai dernier, divers matériels restent encore disponibles pour les personnes qui seraient intéressées. Il convient de prendre contact auprès de la mairie qui communiquera les demandes à Madame Sylvie Magnain régisseur de ces ventes.

Ainsi délibéré en mairie de Chef-boutonne, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Fabrice MICHELET